



Réouverture partielle des établissements scolaires

Dernière mise à jour : 7 mai 2020, 13 h

Rappel du mot d'ordre général

Il est essentiel pour tous les citoyens et citoyennes de se conformer aux exigences du gouvernement et des autres instances qui encadrent votre pratique, comme votre employeur.

Nous vous rappelons, en ce sens, que les principes de distanciation physique et les consignes sanitaires sont toujours en vigueur, incluant le fait de maintenir une distance d'au moins deux mètres avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit lorsque vous sortez. Pour consulter l'ensemble des consignes sanitaires, [cliquez ici](#).

Par ailleurs, soulignons que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a choisi de rouvrir graduellement les services sous sa compétence, comme les écoles. **Pour le reste de la société, incluant les entreprises offrant des services orthopédagogiques en pratique privée — qui ne sont pas classés comme services essentiels —, les directives de fermeture demeurent en vigueur.**

- Pour consulter la foire aux questions sur l'éducation et la famille, [cliquez ici](#).

Par ailleurs, les décisions prises par les orthopédagogues devraient aussi s'appuyer sur ces dispositions du [Code de déontologie des orthopédagogues du Québec](#) :

- 2.07. L'orthopédagogue s'abstient d'exercer ses activités dans des circonstances susceptibles de compromettre la qualité de ses services.
- 3.07. L'orthopédagogue doit établir et maintenir une relation de confiance mutuelle entre lui et son client.
- 3.14. L'orthopédagogue doit faire preuve de disponibilité et de diligence à l'égard de son client. Quand il ne peut répondre à une demande dans un délai raisonnable, il doit aviser le client du moment où il sera disponible.

Orthopédagogues exerçant en milieu scolaire ou dans le domaine public

Si vous exercez en milieu scolaire, dans le système de santé ou au sein de tout autre employeur, nous vous recommandons de suivre les directives émises par ce dernier. De ce fait, nous vous suggérons de contacter votre supérieur immédiat (ex. : direction d'établissement) pour obtenir des réponses à vos questions.

Nous vous invitons aussi à consulter l'édition du 6 mai 2020 de la foire aux questions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [en cliquant ici](#).

Vous êtes encouragés à participer aux efforts de votre organisation dans la gestion de cette crise.

AVIS AUX MEMBRES

Orthopédagogues exerçant en pratique privée (à leur compte, en clinique, etc.)

Conformément aux directives de la santé publique, **L'ADOQ maintient ses recommandations et seules les interventions à distance peuvent se poursuivre**. Les membres peuvent consulter les détails et outils présentés concernant la téléorthopédagogie dans la [section réservée aux membres](#) sur le site Web.

L'ADOQ rappelle aussi aux orthopédagogues œuvrant en pratique privée que les services orthopédagogiques sont des services professionnels spécialisés qui sont complémentaires à l'enseignement offert dans les écoles du Québec. **Ainsi, afin de respecter l'éthique professionnelle, les orthopédagogues ne doivent pas se substituer aux services des écoles.**

Enfin, nous savons que la réouverture des milieux scolaires apporte son lot de questions et que certaines d'entre elles restent en suspens. Prenez note que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur apportera d'autres précisions au cours de la semaine prochaine. Vous pouvez déjà [cliquer ici](#) pour consulter la foire aux questions du 6 mai 2020.

L'ADOQ continue d'être en lien avec le cabinet du ministre, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les différentes instances et nous vous tiendrons informés selon l'évolution de la situation.

Ressources

- [Informations et outils pour l'intervention en visioconférence](#) (section réservée aux membres)
- [Informations officielles du gouvernement du Québec](#)
- [Où trouver des ressources fiables sur le coronavirus](#)
- [Questions et réponses de la CNESST](#)

Pour toute autre précision, n'hésitez pas à communiquer avec nous : info@ladoq.ca